



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

Septième session

Moscou, Fédération de Russie, 8 – 12 avril 2013

AVANT-PROJET DE RÉVISION DES LIMITES POUR LES RADIONUCLÉIDES DANS LES ALIMENTS

Observations soumises à l'étape 3 par le Costa Rica, l'Union européenne, le Ghana, l'Inde, les États-Unis et l'Union africaine

COSTA RICA

Le Costa Rica se réjouit de l'opportunité de soumettre des observations sur le document CX/CF13/7/6 Avant-projet de révision des limites pour les radionucléides dans les aliments.

Le Costa Rica souscrit à la recommandation du groupe de travail électronique de ne pas modifier l'approche actuelle des limites indicatives (LI) pour les groupes de radionucléides qui sont évalués indépendamment sans modifier la valeur actuelle.

Similairement, le Costa Rica soutient l'examen des LI pour l'eau potable dans les situations d'urgence.

UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne aimerait remercier les Pays-Bas et le Japon pour avoir dirigé l'activité sur les limites directives pour les radionucléides. L'union européenne souhaite soumettre les observations suivantes:

L'UE souscrit à la conclusion du groupe de travail électronique qu'il n'est pas nécessaire de modifier les limites directives actuelles en des limites maximales et qu'une évaluation des risques menée par le JECFA n'est pas nécessaire. L'UE considère que l'ensemble de limites directives adoptées en 2006 reste robuste et souscrit à la conclusion du groupe de travail électronique de maintenir les limites directives actuelles, les catégories d'aliments et les groupes de radionucléides. L'Union européenne soutient par conséquent la recommandation du groupe de travail électronique d'interrompre l'activité sur la révision des limites directives dans la NGCTAHA.

L'UE souscrit à l'approche qui tend à exclure les radionucléides d'origine naturelle de l'établissement de limites indicatives. Toutefois l'UE est d'avis qu'il serait utile de poursuivre le contrôle de la présence de radionucléides d'origine naturelle et d'évaluer le risque potentiel pour la santé publique.

En ce qui concerne la recommandation de débattre de l'introduction de limites indicatives pour l'eau potable, l'UE considère que l'eau potable en tant que telle (à l'exception de l'eau en bouteille) ne représente pas un véritable problème pour le commerce international. En fait, pour de nombreux pays, une fraction substantielle de l'eau potable provient de la nappe phréatique et ne souffrira pas d'une contamination directe issue des retombées radioactives. En outre, la grille d'interconnexion entre les réservoirs fournira dans la plupart des cas une commutation pour fournir de l'eau non contaminée à toute région qui a été affectée par un accident nucléaire. Par conséquent, il est probable qu'il n'y aura pas de contamination générale des vivres. L'UE par conséquent ne voit pas la nécessité d'établir des limites directives pour l'eau potable.

Eu égard à la recommandation du groupe de travail électronique de ne pas modifier les annexes aux limites directives actuelles mais de développer une directive pour faciliter l'interprétation et l'implantation des limites directives du Codex, l'UE souscrit à cette façon de progresser. Les principes développés dans le chapitre 6 de ICRP¹ Publication 111² sur la « Gestion des denrées alimentaires contaminées et autres produits » pourraient constituer une bonne base pour la révision de l'actuelle « fiche technique du secrétariat du Codex de mai 2011 ».

GHANA

Observation: Le Ghana soutient la recommandation faite au Comité d'envisager l'interruption des travaux sur la révision des LI pour les radionucléides dans la NGCTAHA.

Nous soutenons aussi la suggestion d'examiner le concept des LI pour l'eau (de boisson) potable dans les situations d'urgence à la prochaine session du CCCF.

Le Ghana souscrit à l'avis selon lequel la prochaine session du CCCF devrait poursuivre les travaux sur l'orientation facilitant l'interprétation et la mise en œuvre des LI Codex pour les radionucléides.

Nous souhaitons par ailleurs proposer que les situations chroniques qui sont susceptibles de contaminer l'environnement et par conséquent la chaîne alimentaire reçoivent quelque attention et une orientation possible sur les mesures d'intervention.

INDE

- La recommandation du groupe de travail électronique de ne pas modifier les limites directives actuelles des radionucléides dans les aliments en LM et de ne pas changer la présente approche utilisant les limites directives pour le groupe de radionucléides à évaluer indépendamment et de ne pas modifier les valeurs actuelles est acceptable. En outre, il a été noté que le secrétariat de l'IAEA a proposé d'établir un groupe de travail pour le développement d'un document technique (TECDOC), en tant qu'étape sur la voie d'informations harmonisées sur les Normes nationales et internationales existantes sur les substances radioactives dans l'alimentation et l'eau potable. Ce document proposé saura faire la lumière sur les risques associés et la disponibilité des données pour l'évaluation des risques pour les radionucléides et sera utile dans l'évaluation scientifique des exigences pour la révision des limites directives et la modification des LM.
- Les recommandations du groupe de travail sous le point 2 et 3 du paragraphe 27 sont aussi acceptables.

ÉTATS-UNIS

- Les États-Unis souscrivent aux recommandations du groupe de travail électronique:
 - Ne pas modifier les limites directives (LD) en limites maximales (LM) pour les radionucléides dans les aliments parce que les limites directives fournissent aux pays la flexibilité de déterminer si et dans quelles conditions l'alimentation peut être distribuée dans leur territoire ou juridiction,
 - Ne pas modifier l'approche actuelle utilisant des limites indicatives pour les groupes de radionucléides évalués indépendamment et
 - Ne pas modifier les valeurs actuelles.
- Souscrit à la recommandation du groupe de travail électronique d'interrompre l'activité sur la révision des limites directives pour les radionucléides dans la NGCTAHA parce qu'aucune modification n'est nécessaire.

¹ Commission internationale sur la protection radiologique

² ICRP Publication 111 "Application of the Commission's Recommendations to the Protection of People Living in Long-term Contaminated Areas after a Nuclear Accident or a Radiation Emergency"

- Souscrit à la recommandation du groupe de travail électronique de ne pas réviser les appendices dans la norme générale pour les contaminants et les toxines dans l'alimentation de consommation humaine ou animale mais d'utiliser la fiche d'informations sur les limites indicatives pour les radionucléides dans les aliments contaminés suite à un accident nucléaire ou une situation d'urgence radiologique préparée par le secrétariat du Codex³ en tant que document d'orientation, modifié comme nécessaire afin de fournir de l'assistance aux pays pour l'interprétation et l'implantation de l'emploi de limites directives du Codex (par exemple clarification des choix de base and constants, des aliments mineurs mieux définis.).
- Soutient l'emploi des directives de l'OMS pour la qualité de l'eau potable, pas les limites directives du Codex pour évaluer la sécurité des radionucléides dans l'eau potable.

UNION AFRICAINE

<p>L'Union africaine n'avait pas accès au projet de limites directives mais soutient la révision des limites directives actuelles pour les radionucléides dans l'alimentation et la disposition pour une orientation claire sur l'interprétation et l'application des limites directives.</p> <p>Toutefois lorsque le document est téléchargé, nous recommandons que le NCCP l'examine dans sa consultation avec les agences de l'énergie atomique ou les organismes pertinents de leurs pays.</p>	<p>La présente directive ne comprend pas tous les radionucléides. Elle inclut uniquement 20 radionucléides contenus dans les installations nucléaires ou utilisés en tant que source de radiation qui peuvent être libérés par accident dans l'environnement en de larges quantités et par conséquent augmentant les niveaux dans les aliments. Pendant ce temps, les radionucléides omniprésents d'origine naturelle sont complètement exclus dans le document. De façon similaire dans la formulation de la directive, les aliments consommés en petites quantités n'ont pas été pris en considération.</p> <p>Par conséquent, le document fournit des directives pour les aliments destinés à la consommation humaine contaminés par les radionucléides à partir d'une urgence nucléaire et radiologique et par conséquent n'est pas applicable à des situations normales et aux aliments consommés en de petites quantités comme les épices. La révision de la directive sera bénéfique à l'Afrique puisque nous sommes exposés principalement aux radionucléides d'origine naturelle.</p>
---	--

³ Fact Sheet on Codex Guidelines Levels for Radionuclides in Foods Contaminated Following a Nuclear or Radiological Emergency- Prepared by Codex Secretariat (2 May 2011). Available at: <http://www.fao.org/crisis/27242-0bfef658358a6ed53980a5eb5c80685ef.pdf>